

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2015

version: 1

Révision: 03.11.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Neocid Expert Appât fourmis

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Insecticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Martec Handels AG
Bubenbergstrasse 11
CH-8045 Zürich
Tel. + 41 44 783 95 30
Fax + 41 44 783 95 49

· **Service chargé des renseignements:**

Personne à contacter: Nicolas Dietrich
E-mail: info@martecag.ch

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

En cas d'urgence: Tel + 41 44 783 95 30 (Uniquement pendant les heures de bureau de 8.00-12.00 und 14.00-17.00)

ou

Tox Info Suisse
Freiestrasse 16
CH-8020 Zurich

CH-Numéro d'urgence : 145 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS09

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

(suite page 2)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2015

version: 1

Révision: 03.11.2015

Nom du produit: Neocid Expert Appât fourmis

(suite de la page 1)

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 L'emballage / résipient / boîte partiellement vide doit être au point de vente ou éliminé comme déchet spécial conformément à la réglementation nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 26046-85-5	1R-trans-Phenothrin	0,1%
EINECS: 247-431-2	⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Rincer la bouche avec de l'eau.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

(suite page 3)

SUI

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2015

version: 1

Révision: 03.11.2015

Nom du produit: Neocid Expert Appât fourmis

(suite de la page 2)

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir par moyen mécanique.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker à sec.

· **Température de stockage recommandée:** Stocker à la température ambiante.

· **Classe de stockage:** 10/12 (CH/TRGS510) liquides

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Utiliser une aspiration convenable.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

SUI

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2015

version: 1

Révision: 03.11.2015

Nom du produit: Neocid Expert Appât fourmis

(suite de la page 3)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
*Au travail, ne pas manger ni boire.
 Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.*
- **Protection respiratoire:** *N'est pas nécessaire.*
- **Protection des mains:**
*Pas nécessaire.
 Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** *Pas nécessaire.*
- **Protection du corps:** *Vêtements de travail protecteurs*

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune
- **Odeur:** *Caractéristique*
- **Seuil olfactif:** *Non déterminé.*
- **valeur du pH:** *Non déterminé.*
- **Changement d'état**

Point de fusion:	<i>Non déterminé.</i>
Point d'ébullition:	<i>Non déterminé.</i>
- **Point d'éclair:** *Non applicable.*
- **Inflammabilité (solide, gazeux):** *Non applicable.*
- **Température d'inflammation:**

Température de décomposition:	<i>Non déterminé.</i>
--------------------------------------	-----------------------
- **Auto-inflammation:** *Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*
- **Danger d'explosion:** *Le produit n'est pas explosif.*
- **Limites d'explosion:**

Inférieure:	<i>Non déterminé.</i>
--------------------	-----------------------

(suite page 5)

SUI

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2015

version: 1

Révision: 03.11.2015

Nom du produit: Neocid Expert Appât fourmis

(suite de la page 4)

Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Non déterminé.
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

26046-85-5 1R-trans-Phenothrin

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h Inhalative	>2,1 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Danger par aspiration** Aucune.

SUI

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2015

version: 1

Révision: 03.11.2015

Nom du produit: Neocid Expert Appât fourmis

(suite de la page 5)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

26046-85-5 1R-trans-Phenothrin

Oral	EbC50 (72 h)	0,011 mg/l (Algen/Algues)
	EC50 48 h	0,0043 mg/l (daphnia)
	LC50 (96h)	0,0027 mg/l (Fisch)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Log Pow 6.8.

12.4 Mobilité dans le sol Adsorption dans le sol.

Effets écotoxiques:

Remarque: Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long termes.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

07 04 99	déchets non spécifiés ailleurs
----------	--------------------------------

Liste des déchets Code des déchets OMoD 07 04 99: déchets non spécifiés ailleurs

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages/récipients/boîtes entièrement vides doivent être éliminé(e)s avec les déchets urbains.

Les emballages/récipients /boîtes partiellement vides doivent être rapporté(e)s au point de vente ou remis(es) à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

UN3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1R-trans-Phenothrin)

(suite page 7)

SUI

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 03.11.2015

version: 1

Révision: 03.11.2015

Nom du produit: Neocid Expert Appât fourmis

(suite de la page 6)

· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1R-trans-Phenothrin), MARINE POLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1R-trans-Phenothrin)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler:	90
· No EMS:	F-A,S-F
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1R-trans-Phenothrin), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 8)

sui

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2015

version: 1

Révision: 03.11.2015

Nom du produit: Neocid Expert Appât fourmis

(suite de la page 7)

· **Pictogrammes de danger**



GHS09

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 L'emballage / récipient / boîte partiellement vide doit être au point de vente ou éliminé comme déchet spécial conformément à la réglementation nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

SUI